

	Code du dispositif : OS5 – M04 – D16-JEU-03					
	Objectif stratégique : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie					
	Mission : Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie					
	INTITULÉ DE L'AIDE : ATOUTS PASS MONDE VOLONTARIAT					
	Type d'aide :	Subvention				
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	☐ CPER ☐ FEDER	☐ CPIER ☐ FSE +	☐ SRADDET ☐ FEADER	☐ ☐ FEAMPA	☐ ☐	☐ ☐

CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

La Région Normandie a adopté, lors de l'Assemblée Plénière du 03 avril 2017, les principes d'un dispositif de soutien à la mobilité internationale, Atouts Pass Monde, au profit des apprenants (lycées, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle) dans le cadre de leur cursus de formation et plus généralement au profit des jeunes normands dans le cadre de projets personnels de mobilité.

A ce titre, le dispositif Atouts Pass Monde répond aux enjeux suivants :

- Développer l'esprit d'initiative des jeunes,
- Faciliter la mobilité des apprenants dans leur parcours de formation,
- Participer à l'orientation et l'insertion professionnelle grâce à des expériences à l'étranger,
- Améliorer la connaissance d'une langue étrangère par un séjour à l'international.

Cette aide individuelle, allouée par la Région Normandie, est un appui financier aux projets de mobilité à l'étranger et vient en complément soit d'autres aides et /ou de l'apport individuel du bénéficiaire.

OBJECTIFS

Ce dispositif vise à :

- Développer une expérience dans la mise en œuvre d'un projet,
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative, l'ouverture au monde,
- S'ouvrir à de nouvelles perspectives personnelles, voire professionnelles.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION <i>(minimum : 1)</i>	RESULTAT <i>(minimum : 1)</i>	CONTEXTE <i>(minimum : 1)</i>
Nombre de rencontres avec les établissements et nombre de participations à des événements avec du public jeune (forums, salons...)	Nombre de bourses Pass Monde Volontariat financées	Evolution du dispositif Pass Monde

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Peuvent bénéficier de Pass Monde Volontariat, les jeunes normands engagés dans une des mobilités internationales suivantes :

- Un Service Volontaire Européen (SVE) / Corps Européen de Solidarité (CES)
- Un Service Civique International (SCI)
- Un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)

Ces contrats de volontariat pourront notamment être proposés par l'Office Franco Allemand pour la jeunesse (OFAJ) ou l'Office Franco Québécois pour la Jeunesse (OFQJ).

Le demandeur doit être âgé de 30 ans au plus au moment du dépôt du dossier selon les conditions d'éligibilité spécifiques des différents volontariats.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'aide est composée :

- D'un forfait départ,
- D'une aide hebdomadaire (dans la limite de 26 semaines),
- D'un bonus « mobilité douce » si le bénéficiaire privilégie un moyen de transport écoresponsable (bus ou train) pour les trajets au départ et/ou au retour de sa mobilité à l'étranger, sous couvert que le bénéficiaire fournisse les pièces justificatives attendues.

Pour bénéficier d'une aide à la mobilité internationale, le bénéficiaire doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Réaliser un volontariat (VSI/SVE/CSE/SCI)
- Être domicilié fiscalement en Normandie,
- Avoir un quotient familial ne dépassant pas 30 000€,
- Avoir un projet de mobilité d'une durée minimale de 2 semaines.

L'aide de la Région ne pourra excéder 26 semaines.

Le bénéficiaire pourra solliciter l'aide une seconde fois pour un autre volontariat sous réserve qu'il reste au moins 2 semaines à mobiliser sur le crédit initial de 26 semaines.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

La demande doit faire l'objet du dépôt d'un dossier, avant le départ en mobilité, sur la plateforme [Atouts Normandie](#).

Aucune aide ne sera délivrée à titre rétroactif.

L'aide régionale est calculée en fonction de la destination et du nombre de semaines de mobilité.

Au retour de mobilité, le bénéficiaire doit transmettre une attestation de présence signée par la structure d'accueil à l'étranger avec les dates d'arrivée et de départ effectives afin de valider le séjour passé à l'étranger, selon les conditions prévues dans le règlement Pass Monde.

MODALITÉS DE PAIEMENT

La bourse est versée en une seule fois aux bénéficiaires après vérification de la complétude du dossier et la décision d'attribution de l'aide par la Commission Permanente.

Les aides sont attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

PARTENAIRE(S) DE LA RÉGION)

Relais d'information et partenaires mobilité visibles sur [Atouts Normandie](#)

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 03 avril 2017 et du 24 mars 2025
Commission permanente du 26 mai 2025

Cadre réglementaire : Règlement Pass Monde

Contacts : Charline SOCHON, chargée de projet Atouts Normandie

Direction / service : Direction Jeunesse et Sport, Service Atouts Normandie

Téléphone (secrétariat) : 02 31 06 98 61